

Office des faillites de

Recommandé

**Convocation à la
___ assemblée des créanciers**

de la faillite de

le

, à

Lieu et date

Office des faillites de

Les demandes de cession des droits de la masse que la majorité des créanciers renonce à faire valoir ne peuvent être présentées qu'à l'assemblée elle-même ou au plus tard 10 jours après.